

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de Fougères
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEMBault

Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 30/09/2014

Séance du lundi 6 octobre 2014

Président de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Etaient présents:

MC BOUCHER – JB BOISMARTEL – N PHILIPPEAUX – C CHIQUERILLE – ML GALOPIN – E OGER – E CHALOPIN – S DURR – MB CHEREL – J LECRIVAIN – N REBILLON – C GRIMAUULT – AF GASNIER – G DUBOIS.

Absente excusée : S FOUGERES (pouvoir à JB.BOISMARTEL), MP PATIN (pouvoir à C CHIQUERILLE), P.DONNINI (pouvoir à E.CHALOPIN), C FRIGOULT (pouvoir à MC BOUCHER), S. ROSSIGNOL (pouvoir à G.DUBOIS).

Secrétaire de séance : Serge Durr.

Séance ouverte à 20 heures 15

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 15 Septembre 2014.

Service de garderie peri-scolaire :

3 scenarios ont été présentés lors de la commission enfance du 29.09.2014.

Les parents et représentants des institutions présents ont retenu le scenario 2 pour une expérimentation d'une garderie municipale, commune aux 2 écoles. (Hypothèse de mise en œuvre : janvier 2015). Cette façon de faire devra respecter les modalités de fonctionnement ALSH de la CAF.

Toutefois il a été demandé qu'il y ait alternance de lieux pour ne pas défavoriser l'une ou l'autre des écoles.

Le Scenario 2 de garderie municipale a été présenté comme suit à la commission du 22.09.2014 :

| scenarios | avantages | inconvenients |
|---|---|---------------------------------------|
| 1 - un seul lieu de garderie, municipal, à l'école de l'Étre, pour tous les enfants | - Système ALSH municipal | - L'école privée peut se sentir lésée |
| | Savoir quel est le nombre total d'enfants en garderie périscolaire sur la totalité du temps pour savoir quelle surface et nombre de personne serait nécessaire, selon les normes CAF. Estimer le coût financier (Estimation : 155€/semaine soit hypothèse de 5 580 €/an d'économie, au vue des chiffres rassemblés à ce jour) | |

| Le matin | | Mardi 16.09 | Mercr 17.09 | Jeudi 18.09 | Vend 20.09 | Lundi 22.09 | Gain total |
|-----------------------------|--|---------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|---------------|
| Ecole publique de l'Étre | Rappel effectif Salaire CAF Subv éc ste thé facturation | 10 -20 € +9 +18 +18 | 7 -20 € +6 +12 +12 | 11 -20 € +8 +16 +16 | 10 -20 € +8 +16 +16 | 11 -20 € +6.5 +13 +13 | |
| Total | | +25 | +10 | +20 | +20 | +12.5 | 87.50 |
| Ecole privée Sainte Thérèse | Rappel effectif Salaire Subv commune facturation | 18 +30 € -18 -18 | 12 +30 € -12 -12 | 16 +30 € -16 -16 | 16 +30 € -16 -16 | 13 +30 € -13 -13 | |
| Total | | -6 | +6 | -2 | -2 | +4 | |

| Le soir | | Mardi 16.09 | Mercr 17.09 | Jeudi 18.09 | Vend 20.09 | Lundi 22.09 | Gain total |
|---------|--------|----------------|----------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| Ecole | Rappel | 14 | | 13 | 6 | 5 | |

| | | | | | | | |
|-----------------------------|--|-----------------------------|--|---------------------------|---------------------------|---------------------------|--------------|
| publique de l'être | effectif Salaire CAF Subv éc ste thé facturation | -10 € +6.5 +13 +13 | | -10 € +4.5 +9 +9 | -10 € +2.5 +5 +5 | -10 € +8 +16 +16 | |
| Total | | +22.50 | | +12.50 | +2.5 | +30 | 67.50 |
| Ecole privée Sainte Thérèse | Rappel effectif Salaire Subv commune facturation | 13 +30 € -13 -13 | | 9 +30 € -9 -9 | 5 +30 € -5 -5 | 16 +30 € -16 -16 | |
| Total | | +4 | | +12 | +20 | -2 | 34 |

Les deux lieux devront être agréés CAF. Le personnel doit être communal. Il peut être mis à disposition de la commune par l'école privée, à condition d'avoir une formation BAFA. Le taux d'encadrement devra être respecté.

Les tarifs :

| Ecole publique | Ecole privée |
|--------------------------|--|
| 1 € la vacation le matin | 1 € la vacation le matin |
| 1 € la vacation le soir | 1 € la vacation le soir + 0.50€ après 18 h |
| Petit déjeuner compris | 0.60 € le petit déjeuner |
| Goûter compris | |

Dans l'hypothèse de la mutualisation de la garderie, les parents souhaitent une harmonisation des tarifs (si possible au moins cher).

La commission enfance a proposé au conseil municipal l'expérimentation d'une garderie municipale périscolaire mutualisée entre les 2 écoles, à compter de janvier 2015.

Guillaume Dubois intervient pour préciser qu'à l'issue de la commission du 9 septembre, il ne devait être présenté que deux scénarios : le 1 et le 3, c'est-à-dire ceux qui concernaient uniquement les enfants des horaires « extrêmes ». Toutefois, il réaffirme être d'accord avec la décision prise par la commission, c'est-à-dire faire une garderie municipale avec alternance de lieux.

Un certain nombre de points devront être précisés d'ici là : le principe de la mise en place de la mutualisation, un accord pour une mise à disposition des locaux, un accord pour une mise à disposition du personnel communal, une augmentation de la charge salariale en découlant, une harmonisation des tarifs, une harmonisation dans les encadrements (l'agent de l'école Sainte Thérèse n'a pas le BAFA pour le moment).

Est en cours de vérification auprès des services de Jeunesse et Sports : la possibilité de modifier notre agrément en cours d'année scolaire.

Marie-Claire Boucher rappelle que les réserves des parents ont bien été entendues et notées, notamment lorsque sont concernés des enfants handicapés.

Le conseil municipal s'interroge sur le lieu de garderie : un lieu neutre a-t-il été envisagé par la commission ? Comment organiser l'alternance entre les deux écoles ?

Après débats et discussions sur les hypothèses proposées et sur la conduite de la réunion de la commission de travail élargie aux représentants des écoles, le conseil municipal accepte de valider seulement une orientation de travail pour la commission.

Marie-Claire Boucher demande à Anne Florence Gasnier de se retirer du vote. Celle-ci déclare vouloir participer au vote. Le conseil municipal donne son accord à la majorité pour la participation au vote de Mme Gasnier.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider l'orientation de travail suivante : expérimenter une garderie péri-scolaire municipale à compter de janvier 2015, en étudiant l'hypothèse d'une alternance de lieux entre les deux écoles.

Décisions budgétaires modificatives :

Comme suite à la commission des finances, le conseil municipal vote les décisions modificatives suivantes :

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRINCIPAL :

| D ou R | Compte | Chapitre | Libellé imputation | Montant | Pour mémoire inscrit au BP |
|--------|----------|----------|--|-------------|----------------------------|
| D | 60632 | 011 | Fournitures de petit équipement | 2 200,00 € | 68 400 € |
| D | 60633 | 011 | Fournitures de voirie | 500,00 € | 15 000 € |
| D | 61522 | 011 | Bâtiments | 17 000,00 € | 36 000 € |
| D | 61551 | 011 | Matériel roulant | 1 000,00 € | 6 500 € |
| D | 6184 | 011 | Versements à des organismes de formation | 1 500,00 € | 4 000 € |
| D | 6227 | 011 | Frais d'actes et de contentieux | 500,00 € | 1 000 € |
| D | 6247 | 011 | Transports collectifs | 1 000,00 € | 1 200 € |
| D | 63512 | 63 | Taxe foncières | 100,00 € | 6 500 € |
| D | 6413 | 012 | Personnel non titulaire | 4 000,00 € | 40 000 € |
| D | 6218 | 012 | Autre personnel extérieur | 6 000,00 € | 13 000 € |
| D | 6574 | 65 | Subventions de fonctionnement aux associations et autres ... | 5 000,00 € | 120 000 € |
| D | 6811 | 042 | Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles | 1 731,00 € | 7 956.47 € |
| R | 7325 | 73 | Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et interco | 25 345,00 € | 0 |
| R | 7381 | 73 | Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi | 3 177,00 € | 25 000 € |
| R | 74121 | 74 | Dotation de solidarité rurale | 24 548,00 € | 110 000 € |
| R | 74127 | 74 | Dotation nationale de péréquation | 4 164,00 € | 50 000 € |
| D | 2188-55 | 21 | Autres immobilisations corporelles | 12 034,00 € | 21 100 € |
| D | 2183-91 | 21 | Matériel de bureau et matériel informatique | 1 800,00 € | 0 |
| D | 2152-55 | 21 | Installations de voirie | 2 000,00 € | 0 |
| D | 2031-196 | 20 | Frais d'études | 2 600,00 € | 0 |
| R | 1068 | 10 | Autres réserves | 0,12 € | 276 218 € |
| R | 281531 | 040 | Réseaux d'adduction d'eau | 1 731,00 € | 0 |
| D | | 023 | Virement à la section d'investissement | 16 702,88 € | 26 121.42 € |
| R | | 021 | Virement de la section de fonctionnement | 16 702,88 € | 26 121.42 € |
| D | 16451 | 041 | Remboursements temporaires sur emprunts en euros | 50 000,00 € | 0 |
| R | 1641 | 16 | Remboursements temporaires sur emprunts en euros | 50 000,00 € | 0 |

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ASSAINISSEMENT :

| D ou R | Compte | Chapitre | Libellé imputation | Montant | Pour mémoire inscrit au BP |
|--------|--------|----------|--|------------|----------------------------|
| R | 777 | 042 | Quote-part des subventions d'investissement transférées | 7 022,38 € | 0 |
| D | 13912 | 040 | Régions | 2 563,62 € | 0 |
| D | 13913 | 040 | Départements | 1 313,99 € | 0 |
| D | 13918 | 040 | Autres | 3 144,77 € | 0 |
| D | | 023 | Virement à la section d'investissement | 7 022,38 € | 14 313.14 |
| R | | 021 | Virement de la section de fonctionnement | 7 022,38 € | 14 313.14 |
| D | | 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | - 0,62 € | 8 510 € |

| | | | | | |
|---|------|-----|--|-------------|----------|
| D | 1641 | 16 | Emprunt en €uros | 1,11 € | 7 764.64 |
| R | 1068 | 10 | Autres réserves | 0,49 € | 39 038 € |
| D | 2762 | 041 | Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A. | 15 000,00 € | 0 |
| R | 2315 | 041 | Installations, matériel et outillage techniques | 15 000,00 € | 0 |

Service technique : Nomination stagiaire de Guillaume Leroux :

Guillaume est en contrat depuis le 8 octobre 2013 (poste vacant suite au départ d'Arnaud Veillard).
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour sa nomination stagiaire au 8 octobre 2014, puis sa titularisation au 8 octobre 2015.

Service technique : publication d'un poste vacant (adjoint technique 2^e classe) :

Daniel Favrais (adjoint technique 2^e classe à temps complet) a sollicité une mise en disponibilité de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2014.

Joseph Aussant (adjoint technique de 2^e classe à mi-temps) est partie en retraite à la date du 1^{er} octobre 2014 (il était en vacances sur le mois de septembre, sa fin de travail effective fût donc fin août).

Un agent du centre de gestion des communes (Maison des Communes - Thorigné Fouillard) fait le remplacement temporaire de Daniel jusqu'à fin novembre.

Un recrutement va être lancé.

La date limite de réception des offres est prévue pour le 31.10.2014.

Les entretiens de recrutement auront lieu le vendredi 7 novembre. La commission a prévu une grille d'entretien.

L'offre comprend les éléments suivants :

- Temps complet (contrat d'un an au départ)
- Personne polyvalente, soigneuse, autonome,
- Capacité à travailler en équipe
- Conduite d'engins espaces verts : tracteur, tondeuse, broyeur, débroussailleuse,
- Entretien des locaux sportifs, polyvalents,
- Travaux de voirie
- Travail occasionnel le samedi
- Commune en zero phyto

La commission souhaiterait pouvoir négocier le salaire du candidat, notamment la reprise de son ancienneté.

Dans la fonction publique territoriale, l'ancienneté est reprise comme suit :

- Les années de salariat dans le public aux $\frac{3}{4}$,

Ou

- Les années de salariat dans le privé à la moitié.

| ancienneté | indice | Salaire brut | Salaire net |
|------------|--------|--------------|-------------|
| néant | 316 | 1463.17 | 1117.29 |
| 1 an | 317 | 1467.80 | 1121.07 |
| 2 ans | 318 | 1472.43 | 1124.87 |
| 4 ans | 319 | 1477.06 | 1128.64 |
| 6 ans | 320 | 1481.69 | 1132.45 |
| 8 ans | 321 | 1486.32 | 1136.21 |
| 10 ans | 323 | 1495.58 | 1143.78 |
| 12 ans | 327 | 1514.11 | 1158.94 |
| 15 ans | 333 | 1541.89 | 1181.69 |
| 18 ans | 345 | 1597.45 | 1227.12 |
| 22 ans | 358 | 1657.64 | 1276.37 |

Il y a également possibilité pour un agent polyvalent d'une bonification indiciaire de 10 points, soit 46.30 € brut (37.88 € net).

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la parution de l'offre d'emploi, puis lors du recrutement la possibilité de négocier le salaire du futur agent, selon son ancienneté et son expérience.

Convention avec Louvigné Communauté pour l'entretien du complexe sportif A Bouvet :

La commune de Saint Georges participe à l'entretien du complexe sportif communautaire Albert Bouvet à raison de 15 heures par semaine : entretien ménager des locaux, surveillance, entretien des espaces extérieurs.

Louvigné Communauté propose cette convention sous forme de mise à disposition d'un personnel communale, ce qui est trop contraignant dans le sens où la personne doit être titulaire et nommé par arrêté après avis de la CAP.

Il est proposé à Louvigné Communauté d'étudier plutôt une convention d'entretien de la salle A.Bouvet avec Louvigné Communauté. Cette question sera revue lors d'un prochain conseil municipal.

Désignation d'un élu référent à la mission locale :

La mission locale sollicite la commune pour la désignation d'un élu référent sur lequel ils pourraient s'appuyer pour toutes les questions d'insertion des jeunes.

Marie-Claire Boucher est candidate.

Le conseil municipal élit Marie-Claire Boucher à l'unanimité.

Commission communale des impôts directs :

Les élus de la commission intercommunale des impôts directs sont les suivants :

Titulaires : Marie-Claire Boucher, Catherine Chiquerville, Gérard Lechable, Roselyne Cordon

Suppléants : Michel Villerbu, Marie-Ange Rébillon, Jean Bernard Boismartel, Madeleine Mogis.

Ils exercent leur rôle sur les locaux commerciaux.

Le centre des impôts nous sollicite pour désigner 12 titulaires et 12 suppléants, en plus du Maire, pour la commission communale, qui exerce son rôle sur les locaux d'habitation. Parmi cette liste de 12 titulaires et 12 suppléants, le centre des impôts choisira 6 titulaires et 6 suppléants.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner :

Le Maire : Marie-Claire Boucher,

Titulaires : Serge Durr, Marie-Laure Galopin, Nelly Philippeaux, Catherine Chiquerville, Gérard Lechable, Roselyne Cordon

Suppléants : Marie-Bernadette Chérel, Jérôme Lécrivain, Michel Villerbu, Marie-Ange Rébillon, Jean Bernard Boismartel, Madeleine Mogis.

Sécurisation des entrées de bourg :

La commission Urbanisme étudie depuis quelques temps les questions de sécurité des entrées de bourg. Les 3 entrées les plus concernées sont celles route de Fougères, route de St James, route de Louvigné. Elles ont fait l'objet d'une étude dans le contrat d'objectif et de développement durable de 2011.

Route de Fougères :

Le positionnement du panneau d'entrée d'agglomération par rapport au bâti est à revoir ?

Il conviendrait de traiter la signalisation d'entrée de bourg de façon urbaine.

Route de St James :

Le marquage au sol, la surlargeur de la route, les accotements enherbés et le fait que la route soit en descente contribuent à faire « penser » au conducteur qu'il est en campagne et non en zone urbaine.

Route de Louvigné :

Aucun rétrécissement de la voie au niveau du panneau n'indique l'entrée d'agglomération.

Après rencontre avec les services voirie et développement local du Conseil général, il apparaît que, pour les travaux de sécurisation d'entrée de bourg, la commune a deux possibilités :

- Soit une étude d'expertise sur les 3 entrées de bourg,
- Soit une maîtrise d'œuvre : échange sur des solutions et construire le dossier de travaux (par tranche si besoin).

Le conseil général déconseille, en effet, un aménagement juste ponctuel (sous forme de signalisation par exemple) parce que la configuration des lieux est spécifique (vallée, largeur des routes, etc..)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe d'une consultation de cabinets d'études sous la forme d'une maîtrise d'œuvre, pour une étude approfondie de ces 3 entrées. La commission Urbanisme et Appel d'Offres seront chargées d'en définir les contours.

Appui des Services du conseil général à la maîtrise d'ouvrage :

Le conseil général peut être sollicité à titre gratuit pour une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il pourra, à ce titre, aider à la rédaction du cahier des charges, aider aux auditions lors de l'ouverture des plis.

Il conseille de demander au maître d'œuvre d'organiser une concertation avec les riverains.

Au-delà des entrées, il conseille d'inclure dans le dossier les accroches sur le bourg, les cheminements.

Les communes éligibles (dont St-Georges-de Reintembault) peuvent faire financer par le FST (Fonds Social de Territoire) les travaux faisant suite à un contrat d'objectif développement durable. Le plafond FST est de 50 000 € (y compris la rémunération du maître d'œuvre), avec un taux de subvention de 36.23% des travaux. Un dossier est éligible tous les trois ans.

Le FST finance un programme global de travaux, qui peuvent comprendre : des aménagements en granit, les espaces verts, le mobilier urbain, la signalétique, la signalisation pour les PMR, les liaisons douces.

L'aide du Conseil Général pour la Voirie finance 7.45 €/m² d'enrobé (en plus du forfait de 5200 €/an).

Les amendes de police peuvent être sollicitées.

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité les services du conseil général pour une assistance à maîtrise d'ouvrage à titre gratuit au titre de l'ingénierie publique (travaux liés au contrat d'objectif et de développement durable).

Travaux rue Armand Rébillon

Le chantier lancé rue A Rébillon début septembre fait apparaître des demandes d'avenant en plus et moins value de la part des entreprises :

| objet | + value | - value |
|---|-------------|---------------|
| 21 tampons fonte | 7947 € HT | |
| 7 regards grille fonte | | -2180 € HT |
| Lot espace vert | | -8495.50 € HT |
| Raccordement d'un garage à l'eau pluviale | Non chiffré | |

Marché avant avenant : 82 659.40 € HT

Marché après avenant : 79 930.90 € HT (raccordement EP non chiffré)

Honoraires Atelier du Marais : 6% sur un estimatif de 85000 € HT, forfaitisé à 5100 € HT.

Il lui a été demandé d'enlever de ses honoraires les 6% sur le lot espaces verts.

Le conseil municipal approuve à la majorité (une abstention) l'avenant en moins value et en plus value.

Le conseil municipal demande à la majorité des voix (une abstention) à l'Atelier du Marais d'enlever de ses honoraires les 6% sur le lot espaces verts.

Goudronnage de l'espace public :

La commission Finances a étudié 2 devis :

| | |
|---|--|
| Espace public devant chez M.Mme Catheline | 84 m ² x 8.30 € = 697.20 € HT |
| Espace public devant chez M.Mme Garnier | 72 m ² x 8.30 € = 597.60 € HT |

le conseil municipal accepte à l'unanimité les devis de l'entreprise Simon (Pontmain)

Prochaines réunions :

| | |
|--|--|
| Inauguration des salles associatives | Samedi 18 octobre à 11 h |
| Remise des prix maisons fleuries | Vendredi 10 octobre à 20h30 |
| Commission urbanisme | Mardi 14 octobre à 20h15 |
| Commission jeunesse | Mercredi 12 novembre à 20h15 |
| Commission culture - un homme un arbre | Jeudi 6 novembre à 20h15 |
| Commission espaces verts | Mercredi 15 octobre à 14h30 |
| Conseil municipal | Lundi 3 novembre à 20h15 Lundi 1 ^{er} décembre à 20h15 |

Le secrétaire de séance,
Serge Durr.

Le Maire,
Marie-Claire Boucher.